ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

COFACE

Question écrite n° 50514

Texte de la question

Mme Christine Boutin attire l'attention de M le ministre delegue a l'industrie et au commerce exterieur sur le souhait de nombreux Francais d'une reforme du fonctionnement de l'assurance credit pour les exportations. Elle lui demande notamment quels sont les projets du Gouvernement pour que la Coface ne soit plus autorisee a garantir les exportations de materiel militaire.

Texte de la réponse

Reponse. - Les preoccupations dont l'honorable parlementaire fait etat sur le fonctionnement de la Coface appellent les observations suivantes : en premier lieu, tous les pays developpes presents sur le marche des ventes de materiel militaire apportent, sous une forme ou sous une autre, un soutien a leurs exportateurs. A la difference de certains de ses partenaires et en particulier des Etats-Unis, la France refuse de financer ces ventes par le biais de credits concessionnels ou de don, et s'attache en revanche a respecter les regles de l'arrangement OCDE sur les credits a l'exportation, bien que le secteur militaire ne soit pas formellement couvert par cet accord. Afin d'introduire davantage de discipline dans le mode de financement des ventes d'armes et de reserver l'usage des credits d'aide aux projets susceptibles d'accelerer le developpement des pays recipiendaires, il nous semblerait souhaitable de lancer une negociation multilaterale, qui viserait l'extension du consensus obtenu au sein de l'OCDE au secteur militaire et l'interdiction des dons et credits d'aide dans ce secteur. Le Gouvernement francais limite donc l'intervention de l'Etat dans le financement des exportations de materiel militaire a l'octroi d'une garantie Coface. Il convient d'ajouter que les prises en garantie concernent dans leur grande majorite des pays reputes solvables : alors qu'en 1988 les prises en garantie de materiel militaire sur les pays relevant des categories de primes 1 et 2 (pays solvables) representaient 53 p 100 du total, ce pourcentage s'elevait a 93 p 100 en 1990 (les exportations garanties etant composees a hauteur d'un tiers de ventes au comptant). L'amelioration de la qualite du portefeuille de creances militaires de la Coface rend improbable l'apparition d'un deficit sectoriel. Le sinistre irakien, d'un cout moins eleve que ce qui avait ete prevu debut 1991, releve plus de l'accident conjoncturel que d'une tendance structurelle. En deuxieme lieu, le Gouvernement est pleinement conscient de la necessite d'assurer la transparence des procedures d'assurance-credit, tout en respectant la confidentialite des relations qui unissent la Coface et ses assures. Chaque annee, dans le cadre de la preparation de la loi de finances, la direction des relations economiques exterieures et la direction du Tresor fournissent aux parlementaires une information aussi complete que possible. Elles repondent en tant que de besoin aux questions adressees au Gouvernement. En 1991, ces deux directions se sont livrees a un travail d'explication approfondi dans le cadre de l'enquete sur les financements de grands contrats menee par M Chinaud. En troisieme lieu, la charge que fait peser l'assurance-credit sur le budget de l'Etat est indeniable. Il faut toutefois noter : que nos principaux partenaires enregistrent des deficits d'un montant comparable (au titre de l'exercice 1991, le deficit des systemes d'assurance-credit devrait atteindre 600 millions de livres en Grande-Bretagne, 2 200 millions de deutschmarks en RFA, 880 millions de dollars aux Etats-Unis et 2 320 millions de dollars au Japon, contre moins de 8 milliards de francs en France) ; que l'alourdissement de la charge budgetaire de 1985 a 1989 est allee de pair avec un moindre recours aux refinancements de dette par la

Banque francaise du commerce exterieur (BFCE), qui traduit une volonte de budgetisation des depenses considerees comme definitives ou semi-definitives ; que le cout budgetaire de l'assurance-credit a l'exportation est directement lie a la crise de l'endettement qui affecte les pays en voie de developpement. Cette procedure, qui fonctionnait a cout nul jusqu'en 1985, a vu ses resultats se degrader fortement jusqu'en 1989, annee au cours de laquelle les indemnites versees sur les pays dont la dette a ete consolidee representaient plus des deux tiers des indemnites totales. En 1990 et 1991, on observe un retablissement sensible des comptes de l'assurance-credit, que l'on examine la dotation budgetaire allouee a la Coface, ou que l'on tienne compte egalement des refinancements effectues par la BFCE (unite MF). Voir tableau dans le JO no 20 (annee 1992). Le cout de ces procedures doit etre apprecie sur le long terme, sachant que la raison principale de l'intervention de l'Etat dans ce secteur repose sur l'impossibilite de faire prendre en charge par le marche un certain nombre de risques non mutualisables (notamment risque politique, risque commercial a moyen terme) attaches aux operations d'exportation. J'ajouterai que, contrairement aux affirmations de la presse ecrite, il n'a nullement ete necessaire de recourir a des « artifices comptables » pour contenir la dotation budgetaire 1991 dans la limite des 8 milliards inscrits en loi de finances initiales (LFI). Le besoin de financement de la Coface pour l'exercice a en effet pu etre revise a la baisse grace au montant des recouvrements, qui a ete plus substantiel que prevu (notamment sur l'Egypte et le Bresil), et au cout des sinistres de fabrication sur la Jordanie et l'Irak, qui a ete au contraire inferieur aux previsions initiales. L'amelioration des resultats financiers traduit enfin, avec un retard correspondant au delai qui separe la prise en garantie de la periode de remboursement, le resserrement progressif de la politique de credit : en 1983, la politique de credit etait totalement ouverte sur 41,37 p 100 des pays contre 5,78 p 100 en 1991 ; nos engagements etaient plafonnes sur 21,55 p 100 des pays contre 28 p 100 en 1991, et 18 p 100 des pays etaient interdits contre 44 p 100 en 1991. Pour 1991, l'interdiction de prendre de nouveaux credits a moyen terme en garantie concernent 21 pays en Afrique, 18 pays en Amerique latine, 1 pays en Europe centrale et orientale, 7 pays en Asie et 6 pays au Moyen-Orient. Cette politique sera poursuivie dans les annees a venir, sachant que la principale incertitude reside dans l'evolution des pays de l'Est (et en particulier de l'ex-Union sovietique) qui risque de peser lourdement sur les budgets d'assurance-credit des pays occidentaux. Tous les efforts seront neanmoins faits pour contenir la charge budgetaire de l'assurance-credit dans des limites raisonnables, et pour faire en sorte que cet instrument serve aux mieux les interets de nos exportateurs et de nos principaux clients.

Données clés

Auteur : Mme Boutin Christine
Circonscription : - Union du Centre
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 50514
Rubrique : Commerce exterieur
Ministère interrogé : industrie et au commerce extérieur
Ministère attributaire : industrie et au commerce extérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 novembre 1991, page 4764